



Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Saisir le médiateur Tourisme et Voyage

Accéder au Service en ligne

Permet de saisir en ligne le médiateur tourisme et voyage en cas de conflit concernant notamment les secteurs suivants :

Hôtellerie

Transport aérien

Transport maritime

Transport par car

Agences de voyage

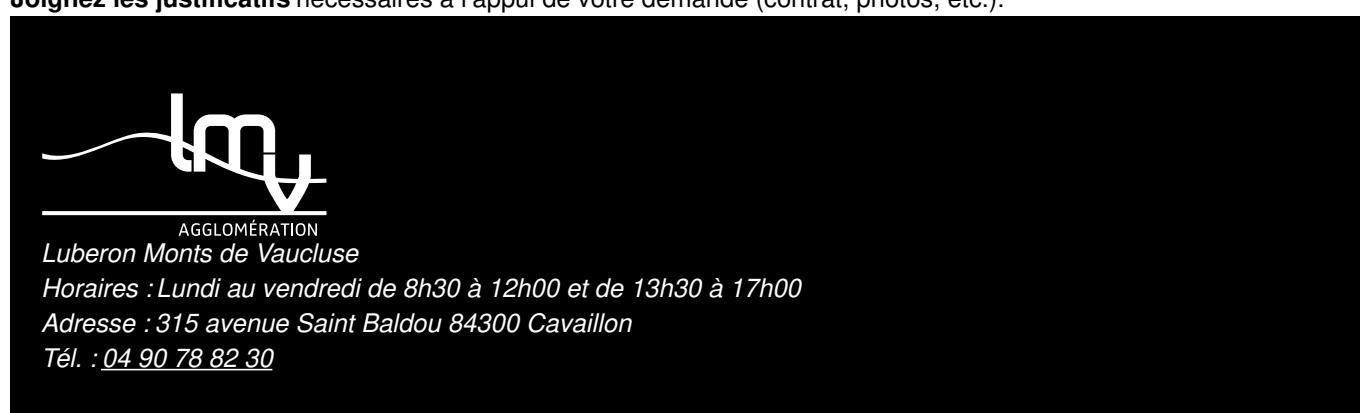
Le professionnel doit **adhérer à la Médiation** tourisme et voyage (liste des adhérents disponible sur la page).

Votre demande de médiation doit être **précédée d'une réclamation écrite** (postale ou électronique) au professionnel, à laquelle il a répondu par la négative ou n'a pas répondu dans un délai de 2 mois.

La démarche est **gratuite**.

Vous avez **1 an** à compter de votre réclamation écrite pour faire votre demande de médiation.

Joignez les justificatifs nécessaires à l'appui de votre demande (contrat, photos, etc.).



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=R46367>